# PRÉSENTATION

## de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril dans toute la France.

EN PARTENARIAT AVEC

MÉCÈNE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

### Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation de Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# CONTACTS


**FONDATION DU PATRIMOINE**
Délégation de Bourgogne-Franche-Comté
Antenne de Besançon
14 rue Violet
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
**www.fondation-patrimoine.org**
Suivez-nous sur

**COMMUNE DE DANJOUTIN**
44, rue du Dr Jacquot
90400 DANJOUTIN
BP 36
03 84 28 24 21
**secretariat@mairiedanjoutin.fr**

**AMICALE DU FORT DES BASSES-PERCHES**
44, rue du Dr Jacquot
90400 DANJOUTIN
BP 36


FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

# FORT DES BASSES-PERCHES À DANJOUTIN

Territoire de Belfort

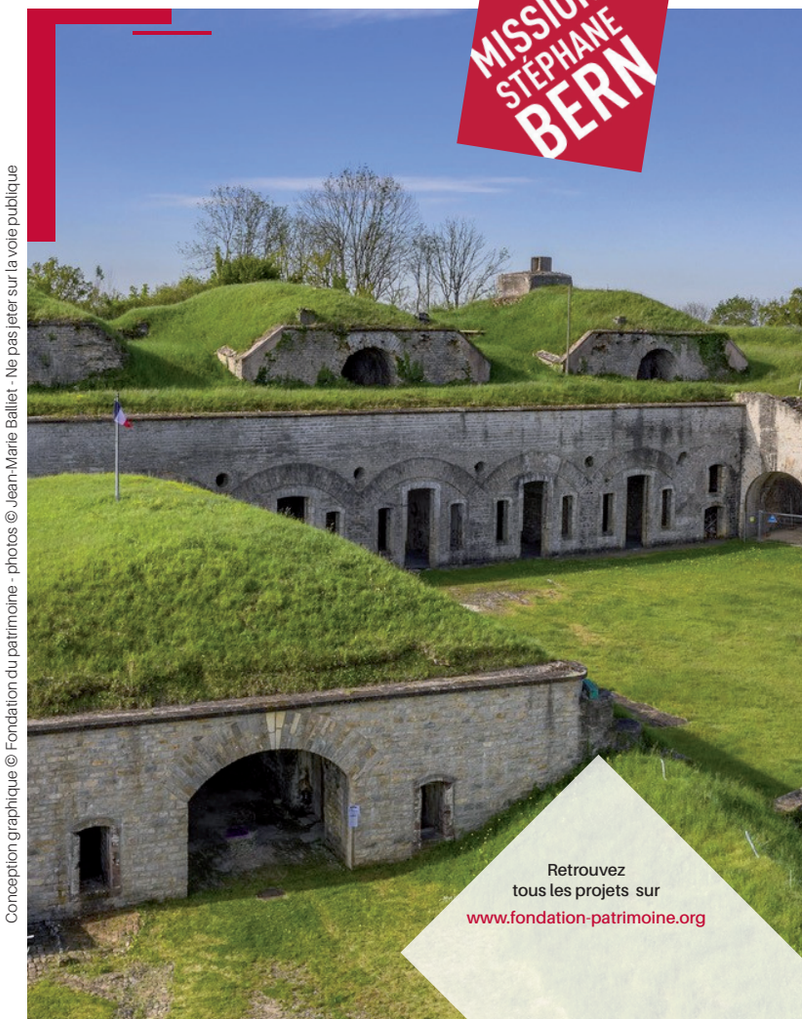


Conception graphique © Fondation du patrimoine - photos © Jean-Marie Balliet - Ne pas jeter sur la voie publique

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE

Le fort fait partie de la fortification de la colline des Perches, débutée en 1815 par le général Lecourbe, face à la citadelle de Belfort. Élément essentiel de la ceinture fortifiée, il a été construit en 1860 pour contribuer à la défense nationale face à la frontière allemande. La fortification faisait déjà partie des propositions de Vauban en 1675. La première ceinture a subi l'attaque de l'armée prussienne en 1870-1871. La guerre franco-prussienne s'est terminée aux Perches lors du deuxième assaut des deux forts des Perches par les prussiens. En effet, ce n'est qu'à sa chute après le siège de Belfort que le colonel Denfert Rochereau a cédé. C'est l'événement qui est à l'origine du développement de Belfort et sa région. A ce titre, le fort est l'un des témoignages irremplaçables de l'histoire de la région.

En 2002, la municipalité a décidé de rénover une partie du fort et d'en permettre des visites limitées. Il accueille quelques centaines de visiteurs par an. Le fort est également utilisé pour des projets artistiques : expositions photos, projets étudiants avec une jeune réalisatrice, etc.

Ce site permettrait de compléter l'offre touristique de la région, d'autant plus qu'il se situe à proximité d'accès autoroutiers, de la gare TGV et de la future halte de la ligne Belfort-Delle. Une plateforme permettant de voir la citadelle de Belfort est en projet. En 2020-2021, de nombreuses festivités auront lieu entre ces deux forts afin de célébrer le 150ème anniversaire du siège de 1870-1871.

Malgré des interventions de la commune et de l'amicale des Basses Perches, l'état général du site reste délicat. Il est urgent d'agir !

### NATURE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Un tel fort est en partie enterré et la gestion de la profusion des végétaux dégradant le fort est compliquée. Le secteur Ouest du fort est encore en mauvais état. La maçonnerie des deux abris sous traverse et l'entrée de l'accès contrescarpe est instable.

Cette tranche de travaux verra la poursuite du programme de réparations réalisé en 2014 et figé depuis : Dévégétalisation des murs ; Dégagement manuel de la terre recouvrant les couvertines ; Dépose des couvertines à conserver et taille de nouvelles couvertines ; Maçonnerie afin de restaurer les voûtes qui s'effondrent partiellement.

### NOTRE PATRIMOINE A BESOIN DE NOUS !

Malgré les fonds publics sollicités, il nous reste une somme conséquente à réunir pour mener à bien cette aventure. La commune souhaite engager une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Habitants, amis de la commune, amoureux du patrimoine, vous pouvez nous aider en faisant un don !

Chaque donateur bénéficiera d'avantages fiscaux incitatifs et la Fondation du patrimoine apportera une aide financière complémentaire en fonction du montant de la collecte. Vous pouvez soutenir notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

Mobilisons-nous pour sauver le fort des Basses-Perches !

| | |
|---|---|
| **Montant des travaux** | 100 000 € |
| **Objectif de collecte** | 40 000 € |
| **Début des travaux** | 2020 |

# BON DE SOUSCRIPTION

*Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

**Fort des Basses-Perches à Danjoutin**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

**www.fondation-patrimoine.org/62990**
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**
**Fort des Basses-Perches**

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

## *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

| Exemples de dons | 50 € | 200 € | 500 € |
|---|---|---|---|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 17 € | 68 € | 170 € |
| | (Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable) | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| | Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 20 € | 80 € | 200 € |
| | Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT | | |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐